

Audiences publiques sur l'environnement  
Présentation des mémoires  
Projet de voie de contournement de la route 131  
À St-Félix de Valois

M. le président  
Mme la commissaire

Voilà maintenant quatre ans que j'habite St-Félix. Auparavant je résidais en Outaouais, où j'ai eu le privilège d'être élu au conseil municipal de Fassett en 2001. C'était au moment où le ministère de l'environnement mettait en application sa politique de l'eau. Tout le monde a dû mettre la main à la pâte pour s'y conformer et les municipalités ne pouvaient s'y soustraire.

Les propriétaire d'aqueduc on dû procéder à des études hydrogéologiques, des forages, des analyses, des tests de pompages ainsi que l'aménagement du sites des puits pour protéger et garantir la qualité et la pérennité de la ressources. Avec les spécifications du ministère de l'environnement. On a dû clôturer de part et d'autre des puits, déterminer l'aire d'approvisionnement des puits et déterminer les zones de protections bactériologique et virologique de façon à gérer, dans un contexte de développement durable les usages qui s'y feraient.

De ce fait, la municipalité de Papineauville avait rejeté le tracé original de l'autoroute 50 proposé par le ministère des transports car il passait trop près de la zone à protéger. Le MTQ a été obligé d'éloigner son tracé.

Aujourd'hui, malgré l'expérience de Papineauville, le MTQ s'apprête à passer la 131 juste au dessus de la zone de protection virologique de St-Félix. De plus, M. Drolet, le géologue du MTQ, a écrit le 20 septembre 1990 au service de l'environnement du MTQ, qu'il recommandait l'abandon de ce tracé et qu'il suggérait de poursuivre les efforts du côté du bassin de la Bayonne. Il mentionne que l'aquifère de St-Félix constitue une richesse qui doit absolument être protégée. D'autant plus que l'étude hydrogéologique la qualifie de précaire de par sa composition. Et comme il a été spécifié qu'il n'y aurait pas de membrane sous la chaussé et que celle qui se retrouve dans les fossés n'étaient pas à l'abris des déchirements lors de sortie de route, rien ne peut garantir la protection de notre richesse, notre eau. Et comme je l'ai mentionné à la première partie des audiences, il suffit d'un seul litre d'hydrocarbure pour contaminer plusieurs milliers de litres d'eau potable.

Le MTQ nous a aussi appris qu'il avait installé une membrane étanche sur l'autoroute 50 pour protéger la source d'eau de Naya. Ce que le promoteur a omit de préciser, c'est que le sol en place, du roc, était déjà imperméable et que c'est seulement comme protection supplémentaire que cette membrane a été ajoutée, au cas où le roc serait fissuré lors du dynamitage. Or, à St-Félix, nous sommes sur une passoire et, à mon avis une simple membrane ne constitue pas une protection suffisante.

Je crois aussi qu'un chantier de cette envergure pourrait fragiliser le sol lui-même. Sur la figure 4.2 du projet, on peut voir qu'il y a plusieurs zones à risques moyen et élevé de glissement de terrain. Si on se fie au contenu géologique du projet, on retrouve une très grande masse de sable reposant sur un fond d'argile marine, souvenir de la mère de Champlain. Lors de la construction on enlèvera sûrement le couvert végétal incluant les racines qui retiennent le sol. On déversera aussi plusieurs tonnes d'agrégats que l'on devra compacter. Qui plus est, le recours à la compaction dynamique, consistant à faire tomber du haut d'une grue, une masse de plusieurs tonnes. S'il se retrouve des milieux humides, étang ou lac à remblayer, les efforts de compaction seront sûrement accrus. Et comme on ne connaît pas vraiment le sens de l'écoulement de l'eau du sol autour des talus, qui à mon avis sont constitués d'argile, dans quelle mesure peut-on affirmer que la route n'affectera pas le sens d'écoulement et le débit de l'eau dans le sol. Une route devient en ce sens une digue de granulat compacté qui détourne les eaux de surface et retient les eaux souterraines.

Alors, si on prends en considération la vibration de la compaction, les ondes de choc de la compaction dynamique, l'élimination du couvert végétal et le déséquilibre causé par le remblai et la modification des caractéristiques d'écoulement de l'eau, suis-je en droit de craindre qu'on puisse reproduire en tout ou en partie ce qui s'est passé à St Jean Vianney le 4 mai 1971 ?

Pour conclure, je suggère au MTQ retourner à la table de travail et de concentrer leurs efforts sur un tracé moins risqué pour notre richesse. Personne ne doit jouer à la roulette russe avec l'eau. C'est l'humanité qui va en subir le plus de torts. Et comme les ministères et leurs garanties sont financés par la poche des contribuables, ces ministères devraient présenter des projets qui répondent aux besoins et aux attentes des contribuables affectés et non à la soif de réalisation des partis politiques.

Merci

Benoit Fontaine